



AVIS DU MAIRE

-  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-  
Le conseil municipal se réunira en mairie,

**le 16 mai 2013, à 20H30.**

*Affiché le 10 mai 2013*

-  
**ORDRE DU JOUR**  
ordinaire

1. Information : décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués
2. Désignation des membres de la commission de DSP
3. Protection sociale complémentaire prévoyance des agents : participation de la commune
4. Convention de mise à disposition de services auprès du CCAS
5. Création d'un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
6. Clôture d'un compte de TVA
7. Fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint
8. Délégations au Maire
9. Questions diverses

Le Maire,

**Renée NICOUX,**  
*Sénateur de la Creuse*